



Conseil d'UFR des Sciences Pharmaceutiques Compte rendu du conseil du 22 juin 2015

Vos représentants étudiants présents : Marie OLAIZOLA, Laura MALIFARGE, Vincent BEAUDAT, Marina DEFRANCE et Robin LE BARREAU.

.....

Le Pr Bernard Muller, doyen de l'UFR ouvre le conseil à 16h30.

1- Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 26 mai 2015

Adopté à l'unanimité, pas de commentaires.

2- Informations générales

Université de Bordeaux - Collège Sciences de la santé

L'évaluation HCERS a interviewé des personnels de l'établissement, puis il y a eu une réunion avec des enseignants chercheurs. Cela a permis de mesurer les conséquences de la fusion des établissements pour l'université de bordeaux. Loïc Rivière et Nicolas Sevenet les vices doyen étaient présents. Un panel d'associatifs et d'élus étudiants a aussi été consulté.

Le but est de regarder tous les dossiers ou l'université de Bordeaux peut impacter au niveau national, et notamment pour la filière pharmacie au niveau de l'internat. Il y a aussi le dossier de la paces, avec dans certaines universités des expérimentations pour reformer la PACES.

La campagne d'emploi 2015 : le conseil académique a validé les propositions du conseil de sélection pour les 2 postes de PR et le poste MCF.

Pour les ATER (Assistant Temporaire d'enseignement et de recherche), approbation des commissions *ad hoc* par le conseil académique.

Recherche de solution pour le poste AHU (assistant hospitalo-universitaire) 2015, engagement de l'UFR pour 2016 pour ce poste.

Pour le conseil de la vie de campus, le collège santé a désigné 4 étudiants pour la représentation.

Le prochain conseil de collège sera le 16 juillet

Pour les étudiants qui veulent intégrer la 2^{ème} ou 3^{ème} année de pharmacie sans passer par la paces, le jury passerelle permet d'intégrer les filières médicales par concours. Il y a une première réunion pour examiner l'ensemble des dossiers, puis un oral pour les étudiants qui sont retenus. Aucune demande cette année, c'est la deuxième année ou c'est le cas.

Le droit au remord est aussi examiné mais IL N'EST OUVERT QU'AUX PERSONNES CLASSE EN RANG UTILE EN PACES.

Les personnes qui postules pour intégrer des études de pharmacie par des passerelles sont rarement des personnes qui sont en étude pour être professionnel de santé, mais se sont plus des personnes en école d'ingénieur ou d'autres filières hors santé.

Le droit au remord ne concerne que des étudiants classés en rang utile en paces et avec d'excellents dossiers, dans le but d'avoir de bon résultats aux ECN.

Ne jamais déposer de dossier passerelle sans prendre contact suffisamment tôt avec le doyen des filières de départ et d'arrivée. En plus M. Muller se dit prêt à aider et conseiller les étudiants qui voudraient prendre ces passerelles.

Les étudiants en école d'ingénieur ne peuvent postuler qu'en 3^{ème} année, un étudiant titulaire d'un doctorat universitaire peut postuler en 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Il faut donc anticiper les éventuelles difficultés que l'étudiant peut rencontrer en rentrant dans la filière qu'il souhaite.

[Réunion 'bilan et perspectives pour 2015-2016 des actions centrées sur l'orientation, la réorientation et des interactions avec l'Espace Orientation Carrière'](#)

Présentation des bilans de l'année passée pour l'orientation des lycées, et des personnes ayant eu un échec au concours paces.

Présentation de l'info lycée et des journées d'orientation « infosup ».

Présentation des réorientations a la fin du premier quad de paces et à la fin de l'année

Perspective : nouveau dispositif pour participer aux salons pour les enseignants : l'an prochain, il n'y aura plus d'enseignants, mais des étudiants qui vont postuler sur le site de l'UB.

Entre le 20 janvier et le 20 mars 2016, les terminales pourront venir sur le campus, avec leurs profs principaux

L'université ne veut pas du tirage au sort pour les lycéens, les néo entrants seront systématiquement pris, mais les doublants hors académies pourraient ne plus être pris si on venait a ne pas prendre tout le monde.

[Point sur les membres extérieurs du conseil d'UFR](#)

Nous ne sollicitons plus le conseil régional pour faire partie du conseil d'UFR, mais M. Rousset veut et sollicite la présence d'un membre de la région. C'est donc Mme Régine Marchand. Le 2 juillet, le Gipso va nommer un successeur à M. Roquin. Il faut que ce soit un homme pour garder la parité.

Divers

- . Textes sur l'internat. Les jeunes qui ont été classés au concours de l'internat de décembre 2015. Les étudiants classés au derniers concours et ayant pris un poste au CHU peuvent se représenter, mais il faut avertir le doyen, le DG, et le responsable. Cela peut permettre par exemple d'être mieux classé pour par exemple avoir accès à la biologie médicale
- . Le sud ouest perd un poste en biologie médicale
- . 9 postes en sud ouest pour faire une année recherche pour la thèse pour 11 dossiers déposés

. 3- Référentiel d'équivalences horaires (REH)

Pour les REH

Présentation des heures attribuées pour la présence des enseignants, hors activités de cours et TP.

Les PRP : primes de responsabilité pédagogiques, pour les responsables d'années ou d'étude

Les PCA : primes de charge administrative, pour les personnels qui ont des responsabilités administrative et /ou élus

Vote des référentiels d'équivalences d'horaires : adopté à l'unanimité

. 4- Aspects budgétaires

Tarification des diplômes nationaux et diplômes d'université ouverts en formation continue

Divers

5- Aspects pédagogiques

Conditions d'emplois en officine des étudiants en Pharmacie

Certains étudiants doivent travailler par nécessité et le doyen le comprend très bien. Attention toutefois, il est indispensable que les étudiants travaillent en dehors des heures d'enseignements universitaires. C'est le CSP (code de santé publique) qui le dit, les pharmaciens titulaires d'aquitaines ont tous reçus un mail pour le rappeler.

Néanmoins, le statut d'étudiant salarié donne certains droits. Il faut signaler ce statut (officiel et encadré par la loi) à la scolarité.

Le doyen rappelle aussi qu'un étudiant salarié n'a pas les mêmes connaissances et la même disponibilité qu'un préparateur en pharmacie diplômé.

Bilan CSP : Certificat de Synthèse Pharmaceutique

- 36% de A (très bien)
- 50% de B (bien)
- 10% de C (collés)
- 4% d'absents

Pas de dérives remarquées en fonction des jurys, ni entre les sujets quel que soit la difficulté apparente de la molécule.

Il y aura une deuxième session le 29 juin 2015.

Pour l'an prochain les dates seront données plus rapidement pour la 2^{ème} session le doyen s'en excuse auprès des élus étudiants.

Aménagement de l'année universitaire 2015/2016

Un point concernant les oraux de toxicologie de 4^{ème} année doit être voté par le conseil :

Les oraux de Toxicologie se dérouleront du 14 au 18 décembre 2015, avant les congés d'hiver après un vote adopté à l'unanimité par le conseil.

Cependant le doyen déplore que le calendrier spécifique d'une UE puisse jouer sur le calendrier général dans la mesure où on a dû réorganiser le semestre pour caler la semaine des oraux. Le doyen précise que des étudiants qui passent à la fin de la semaine ont des jours de révisions en plus.

Pour 2016/2017, les oraux pourraient donc, sur proposition du doyen être sur une durée plus courte. Il est objecté que monsieur Creppy, absent du conseil d'UFR et responsable de l'UE, devrait être au courant avant un vote.

Compte-rendu de la réunion de la commission pédagogique du 12/6/2015

Pour les MCC :

- Informations générales mises à jour
- Introduction possibilité stage hors cursus
- Adaptation CM/ED/TP/ECTS dans certaines UE

Modification MCC → points majeurs :

- On est plus en ancien régime, on change donc l'arrêté qui définit nos études.
- L'année universitaire peut se finir le 15 juillet 2016
- Possibilité maintenant de faire un SIR en 6^{ème} année
- Le tutorat sera validé en 3 ECTS en fin de 2^{ème} et 6 ECTS de plus en fin de 3^{ème} année (UE DID 1 et DID 2)
- En cas de non validation du CSP et si la 5^{ème} année est validée, les étudiants pourront s'inscrire en master 2 ou à une autre formation.
- Dorénavant il faudra en plus une attestation du maître de stage à la fin du stage pour la validation

Les MCC 2^{ème} et 3^{ème} années sont adoptés à l'unanimité

Pour les 4^{ème} et 5^{ème} année : pas de modification de fond

On abordera le sujet des étudiants se présentant en 2^{ème} session de TP sans être venue en TP en formation continue et sans justificatifs en commission pédagogique.

Modalités de contrôle des connaissances et aptitudes 2015/2016

On n'avait pas adopté la dernière fois la 4^{ème} année S1 pour le calendrier de l'an prochain

M. Nurich propose la fin des CM le 27 novembre 2015, ce qui suppose de tasser les CM.

La fin du 1^{er} quad sera le 11 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

Rappel pour les 4^{èmes} années : les UEs de parcours doivent absolument être plus travaillé, sinon elles ne seront plus compensables avec les UE du tronc commun. Ceci à déjà était soulevé lors de la commission pédagogique donc attention car les étudiants seraient perdants.

Ouverture plus large du DU orthèse et petits matériel. *DU = Diplôme Universitaire*

Modification de l'article réglementaire du CSP pour le DU préparation à la pratique officinale

Divers

6- Point Etudiants

Pas de remarque

7- Questions diverses

Pas de remarque

En l'absence de questions diverses le Doyen clôture le dernier conseil d'UFR de l'année à 20h30. Le prochain se tiendra courant septembre.

.....

Tous vos élus UFR reste à votre écoute et n'hésitez pas à venir discuter et échanger avec nous !!!

Vos élus UFR

